

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE**

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace tenue à la salle du Conseil au Centre culturel, le lundi 4 mars 2024 à 20 heures.

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Jocelyne Caron, mairesse, les conseillers MM Pierre Martineau, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M^{mes} Pauline Joncas, Christine Talbot et Chantal Côté. M^{me} Sophie Boucher, greffière-trésorière est également présente.

Absence motivée : M. Jonathan Daigle

RÉSOLUTION # 2024-03-09

1^{er} projet de règlement pourvoyant à la modification du règlement de zonage numéro 270 et 2021-03

1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT

**RÈGLEMENT POURVOYANT À LA MODIFICATION DU
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270 ET 2021-03**

CONSIDÉRANT QU' en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme L.R.Q., c. A-19.1, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance de ce Conseil tenue le 4^e jour de mars 2024;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Chantal Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement intitulé « Règlement décrétant la modification du règlement de zonage numéro 270 et 2021-03 pour la zone Ac-1, et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante de ce règlement.

ARTICLE 2

Aux utilisations déjà permises dans la zone Ac-1 s'ajoute la catégorie 4.6.2.06 « Hébergement et restauration » usage spécifiquement autorisé au lot numéro 3 250 378.

Le tout tel qu'indiqué au plan joint en annexe 1 du présent règlement.

ARTICLE 3

Cet usage est conditionnel à l'acceptation par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour leur projet d'aménagement de « meublé rudimentaire » en lien avec leur entreprise agroalimentaire La Bergerie des Petites Laineuses;

ARTICLE 4

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Cap-Saint-Ignace, MRC de Montmagny, le 4 mars 2024.

Sophie Boucher
Greffière-trésorière

Jocelyne Caron
Mairesse